



## International Planning Committee for Food Sovereignty

c/o Centro Internazionale Crocevia

Via Pigafetta 84 00154 Rome

Tel +39-06-5754091

[ipc-cip@foodsovereignty.org](mailto:ipc-cip@foodsovereignty.org)

<http://www.foodsovereignty.org>

---

De :

### **Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire**

*Secrétariat international*

Rome, 7 juin 2024

Aux : ÉTATS MEMBRES DE LA FAO

**Objet : Commentaires sur le document de la FAO intitulé "*Mise à jour du dialogue mondial des organisations de la société civile (OSC) et d'autres mécanismes d'engagement*", inclus dans le rapport de la 138e session du Comité du Programme , qui doit être approuvé par le Conseil lors de sa 175e session.**

Le CIP est la plateforme mondiale autonome et autoorganisée des petits producteurs alimentaires, des organisations de travailleurs ruraux et des mouvements sociaux de base/communautaires pour faire avancer l'agenda de la souveraineté alimentaire au niveau mondial et régional. Le CIP est un espace d'alliance et de dialogue politique pour 11 organisations mondiales et 8 régionales, comprenant plus de 6000 organisations nationales et 300 millions de petits producteurs.

Depuis 2003, le CIP fonctionne sur la base d'un échange de lettres avec la FAO, qui reconnaît la fonction de longue date du CIP consistant à faciliter la participation des petits producteurs et consommateurs de denrées alimentaires aux processus de la FAO. Étant le plus vaste réseau de petits producteurs alimentaires dans le monde, le CIP a joué un rôle de premier plan dans le renforcement des liens entre la FAO et les producteurs agricoles. Il a contribué de manière significative à l'élaboration des stratégies de la FAO sur les questions d'accès à la terre, a facilité la participation informée des producteurs aux négociations du TIRPAA et a participé activement à diverses réunions des comités de la FAO au fil des ans. Le CIP a également contribué à la réforme du Comité de la Sécurité Alimentaire Mondiale (CSA), à la création du Mécanisme de la Société Civile et des Peuples Autochtones (MSCPA) pour les relations avec le CSA, à l'élaboration, l'approbation et la mise en œuvre de la stratégie de la FAO pour le partenariat avec la société civile et à la promotion de la Décennie des Nations unies pour l'agriculture familiale (UNDFP).

Par cette lettre, le CIP souhaite prendre position sur le point de l'ordre du jour de la 175e session du Conseil "*Rapport de la 138e session du Comité du programme (Rome, 20-24 mai 2024)*", en particulier sur l'approbation par le Conseil des conclusions du Comité du

Programme concernant le "*Mise à jour du dialogue mondial des organisations de la société civile (OSC) et d'autres mécanismes d'engagement*". Nous nous adressons aux États Membres sur certaines des questions prioritaires découlant de l'expérience récente de l'engagement de ces groupes auprès de la FAO.

Nous prenons acte des divers efforts déployés par la FAO pour discuter des moyens d'améliorer l'engagement des OSC et des Peuples Autochtones dans les travaux de la FAO visant à établir et à maintenir un partenariat. En particulier, nous nous référons à le Dialogue Informel Mondial que la FAO a convoqué en juin 2023 pour discuter avec les OSC de la manière d'améliorer l'engagement avec les OSC et les Peuples Autochtones.

Sur la base de la position officielle de la FAO et du message présenté lors de ce dialogue informel mondial, il est nécessaire d'exprimer de sérieuses inquiétudes quant aux contraintes qui pèsent aujourd'hui sur la réalisation d'un engagement significatif avec la FAO .

Nous tenons également à souligner que les engagements institutionnels pris par la FAO au cours des 20 dernières années pour établir une relation formelle avec les organisations de petits producteurs alimentaires et d'autres mouvements sociaux n'ont guère été pris en compte. La FAO considère toujours les organisations de petits producteurs alimentaires, les Peuples Autochtones et les mouvements sociaux comme de simples observateurs au sein de ses organes directeurs, sans les reconnaître comme représentant les intérêts de la grande majorité des producteurs alimentaires et, simultanément, comme représentants des groupes les plus touchés par la faim et la malnutrition.

Après avoir donné l'exemple au sein de la famille des Nations unies pendant des décennies, la FAO ne dispose pas actuellement d'un mécanisme institutionnalisé permettant aux OSC et aux Peuples Autochtones de participer à ses organes de décision, à ses comités techniques et à ses opérations dans les pays. Nous espérons que cette communication formelle contribuera à combler cette lacune.

Contrairement au Comité de la sécurité alimentaire mondiale, la participation des OSC et des Peuples Autochtones n'est pas structurée par des mécanismes clairs au sein de la FAO, et nous assistons actuellement à une régression dans les relations de la FAO avec les parties prenantes. La participation des parties prenantes est devenue de moins en moins structurée, ad hoc et à la merci de gestionnaires décentralisés qui n'ont pas de comptes à rendre sur les précédents ou les principes mutuellement convenus, y compris les échanges de lettres, et encore moins sur la stratégie de la FAO pour le partenariat avec la société civile. Ce déficit est apparu comme une lacune majeure dans la mise en œuvre des politiques, programmes et projets de la FAO dans les sphères d'opération du siège, des régions et des pays. La clarification en cours par la FAO des processus d'accréditation des parties prenantes et du "statut d'engagement" avec les OSC porte les marques d'une étape administrative ambitieuse, mais improductive sur le plan institutionnel, programmatique et constitutionnel. En 2013, les membres de la FAO ont déjà adopté la Stratégie pour les partenariats avec les organisations de la société civile (OSC), qui consacre la reconnaissance des principes sous-jacents de l'engagement de la FAO avec les OSC. Ces principes doivent être respectés en tant que norme minimale, qui devrait être développée dans le contexte actuel<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Principes mutuels

- a) Un partenariat est une association volontaire d'acteurs partageant un intérêt commun ; il est fondé sur le respect mutuel et la reconnaissance des capacités de chaque organisation ; il s'appuie sur

Au cours de le Dialogue informel mondial 2023, et sur la base des diverses discussions et contributions, la proposition suivante pour un processus de consultation qui cherche à restaurer la confiance et à améliorer l'engagement de la FAO et des OSC a émergé :

- *Nous avons proposé* la création d'un mécanisme pour un engagement significatif des parties prenantes dans les organes directeurs de la FAO tels que le Conseil et la Conférence de la FAO, ainsi que dans les comités techniques. Ce mécanisme peut s'inspirer des enseignements tirés et des bonnes expériences des OSC et de l'échange de lettres avec le CIP, qui sont conformes aux directives 2013 de la FAO pour une participation équilibrée et à la stratégie de la FAO pour le partenariat avec les OSC. Le MSCPA est également un bon exemple à prendre en compte.
- *Sur la base de* la consultation des OSC avant les conférences régionales de la FAO, nous avons proposé, en collaboration avec la FAO, d'organiser une consultation similaire avant la Conférence de la FAO ainsi qu'une autre consultation réunissant les OSC, les organisations de petits producteurs alimentaires, les Peuples Autochtones et les mouvements sociaux dans le cadre des travaux des comités techniques de la FAO afin d'informer le Conseil de la FAO.
- *Nous avons également proposé* d'établir conjointement un forum pour discuter des questions prioritaires et des développements pour éradiquer la faim, en intégrant les engagements volontaires SDGs et les obligations contraignantes pertinentes, et en examinant les programmes en cours de la FAO.

Une feuille de route pour le processus de consultation a été présentée lors de la consultation informelle :

- Une consultation en ligne peut faire partie du processus, mais ne peut pas remplacer la consultation proprement dite.
- Ce processus de consultation devrait respecter et s'appuyer sur les principes des directives de 2013 et de la stratégie de la FAO, par exemple la représentation

---

l'avantage comparatif et les connaissances de chaque organisation, sans compromettre la position, les opinions et la nature de l'un des partenaires.

- b) Le respect des principes des Nations Unies, des droits de l'homme et de la dignité humaine, de l'égalité des sexes et, en particulier, la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. La reconnaissance par la FAO des principes pertinents pour les organisations de la société civile.
- c) Autonomie et auto-organisation : une fois qu'elles ont accès à un forum, les OSC peuvent s'organiser de manière autonome, en décidant de la meilleure façon d'occuper les différents espaces de dialogue et d'exprimer leurs positions.
- d) Consultations internes : Les OSC mèneront des consultations internes auprès de leurs membres afin de définir leurs positions et d'identifier leurs représentants.
- e) Un temps suffisant : Les OSC ont besoin de temps pour transmettre les informations pertinentes à leurs bureaux principaux et à leurs membres avant de consolider et de présenter une position commune.
- f) Reconnaissance par la société civile des principes pertinents pour la FAO.
- g) Membres et gouvernance de la FAO : La FAO est une organisation responsable devant ses États membres. La nature de l'Organisation implique des accords et l'adoption de normes d'autres organismes des Nations unies et intergouvernementaux.
- h) Forum neutre : La FAO peut fournir un forum neutre pour le dialogue et le débat.
- i) Organisation du savoir : La FAO est une organisation de connaissances et non une institution de financement. Dans les cas où l'Organisation finance une OSC, les règles et règlements de la FAO s'appliquent.

autonome des groupes d'intérêt, le temps consacré à la consultation, l'équilibre linguistique.

- La FAO pourrait faire une proposition basée sur la discussion de cette réunion, et cette proposition pourrait être discutée lors des consultations régionales des OSC.
- Convoquer, après toutes les consultations régionales, une consultation mondiale qui rassemble et partage les résultats de toutes les consultations régionales.

Malheureusement, la direction de la FAO n'a pas tenu compte de la proposition du CIP et a voulu discuter de l'engagement des OSC auprès de la FAO dans le cadre du Forum mondial de l'alimentation uniquement. Par conséquent, et contrairement à ce qui est indiqué dans le document **CL 175/10** présenté au Conseil de la FAO, le CIP ne reconnaît aucun progrès de la part de la FAO dans ce domaine. Actuellement, le Forum mondial de l'alimentation ne remplit pas les conditions de participation équitable décrites dans la stratégie de 2013 pour l'engagement avec les OSC. Nous mettons donc en garde contre le fait de permettre à ce forum de se substituer aux espaces de dialogue que nous avons construits au sein de la FAO au fil du temps. Le rapport actuel au Conseil de la FAO indique clairement que la FAO ne discute pas des mécanismes substantiels de participation à ses organes directeurs et à ses comités techniques.

En plus de ces questions soulevées au siège de la FAO, l'engagement des parties prenantes dans certaines opérations régionales et nationales de la FAO n'a pas été à la hauteur de la Stratégie de partenariat avec la société civile. Au contraire, malgré les principes de fonctionnement négociés dans les Échanges de Lettres, certains processus régionaux de la FAO au cours des dernières années ont montré que les fonctionnaires de la FAO sélectionnaient des partenaires des OSC alignés sur les intérêts privés des gouvernements, au détriment des petits producteurs et consommateurs de denrées alimentaires. En fait, certains membres régionaux du CIP constatent qu'au niveau national, ni la Stratégie de partenariat avec la société civile de la FAO ni les Principes sous-jacents de l'engagement FAO-OSC ne s'appliquent dans la pratique.

En outre, nous sommes confrontés à un manque de soutien et de performance de la part de la FAO, conformément aux principes convenus dans des domaines clés tels que la participation des Peuples Autochtones. Il est très symptomatique de constater que la participation d'organisations de Peuples Autochtones ayant une longue histoire d'engagement avec la FAO a malheureusement été écartée. Seul le président de l'Instance permanente des Nations unies sur les questions autochtones (UNPFII) était présent, bien que cette fonction ne fasse pas partie de son mandat, et le processus de sélection n'a pas respecté le principe d'autodétermination des petits producteurs de denrées alimentaires et des Peuples Autochtones.

En tant qu'une des trois Agence basée à Rome, le soutien de la FAO au CSA et au Mécanisme de la Société Civile et des Peuples Autochtones a été très fort depuis la réforme du CSA. La FAO a accueilli le secrétariat de la MSCPA dans son bâtiment, reconnaissant que la MSCPA était un pilier nécessaire du CSA réformé. De plus, en reconnaissant l'importance de la participation directe des paysans et des Peuples Autochtones aux activités de la FAO par le biais du CIP, la FAO a, depuis 2003, soutenu cette participation en facilitant à la fois l'accès à son siège à Rome et la mise à disposition d'un espace de travail au sein de la FAO elle-même, ainsi qu'en permettant un dialogue direct avec les bureaux décentralisés de la FAO. Néanmoins, au cours des dernières années, nous avons été confrontés à une diminution du soutien de la FAO à tous les niveaux, comme en témoigne le retard considérable dans

l'approbation du protocole d'accord entre le CIP et la FAO. Sachant que le MPSCA est également confronté au même problème, nous tenons à dire que cela nuit gravement au travail des membres du CIP et du MSCPA, et plus généralement à la participation effective des petits producteurs de denrées alimentaires et des organisations de la société civile. La FAO devrait fournir le soutien nécessaire en termes d'infrastructure, d'accès gratuit aux salles de la FAO et de soutien technique pour les réunions préparatoires, et faciliter la réception du soutien financier des États membres pour la participation de la société civile et des Peuples Autochtones.

En conclusion, nous aimerions demander à votre délégation de soutenir notre demande de rectifier le partenariat des OSC et des Peuples Autochtones dans les processus de la FAO en développant des mécanismes institutionnalisés pour notre participation aux organes directeurs et aux comités techniques de la FAO sur la base des principes d'engagement de la FAO avec les OSC convenus en 2013 ; ainsi que de veiller à ce que le CIP et le MSCPA remplissent pleinement leurs mandats, dont les conditions nécessaires sont l'approbation du Mémorandum d'accord et le soutien à l'infrastructure. Il serait utile à cette fin de soulever des questions critiques sur le rapport de la FAO sur l'engagement des parties prenantes auprès du Conseil.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués,

Au nom du Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire,

*La Vía Campesina*

*International Indian Treaty Council (IITC)*

*URGENCI*

*World Forum of Fisher Peoples (WFFP)*

*World Forum of Fish Harvesters & Fish Workers (WFF)*

*COPROFAM*

*The Australian Food Sovereignty Alliance*

*Marche Mondiale des Femmes*

*Habitat International Coalition*

*Movimiento Agroecológico Latinoamericano y Caribe (MAELA)*

*International Movement of Catholic Agricultural Rural Youth (MIJARC)*

*ROPPA*